LILLE

[illegible] des Amis de l'Université [illegible], samedi prochain 4 mars, à [illegible] 1/2, dans la salle de la Société [illegible], une intéressante conférence, dans laquelle M. Henri Potez, maître de Conférences à la Faculté des Lettres, parlera d'un [illegible], dont la célébrité épistolaire fut [illegible], X. Doudan, précepteur, puis secrétaire et ami du duc de Broglie.

Le personnage est d'une originalité singulière, et n'eût-il lâché, dans le milieu orléaniste où il vivait, que cette vérité énorme : « Le conservateur est un animal triste et défiant », qu'il mériterait déjà d'éveiller l'attention. Ses lettres contiennent bien d'autres choses : de la philosophie, de la politique, une opposition enragée à l'Empire et, par-dessus tout, un regard d'une liberté et d'une indépendance vraiment admirables, qui s'épanouit dans un style aisé et souple, se relevant de personnalité. Rêve ou même unique exemple d'un écrivain qui, certainement conscient de sa valeur, a méprisé toute notoriété littéraire au point de ne jamais rien publier, et dont des amis ont arraché le nom à l'oubli en éditant les lettres plusieurs années après sa disparition !

M. Henri Potez, qui le présentera au public, est le poète et l'érudit bien connu, dont, plusieurs fois déjà, l'Académie française a couronné les œuvres.

Cercle du Commerce de Lille. — Les fonctionnaires si nombreux à Lille savent-ils que pour une cotisation annuelle très réduite, ils pourront profiter de tous les avantages que le Cercle du Commerce offre à ses adhérents : Un salon superbe très aéré, très confortable; les consommations de premier choix du café Belle-Vue ; tous les journaux de la région et de Paris, avec les plus intéressantes publications de l'année ? — S'adresser pour tous les renseignements au secrétariat du Cercle, 5, rue Jean-Roisin, de 5 heures à 7 heures. »

Union Française de la Jeunesse. — Le Ministre de la Guerre vient d'allouer à la Section de Lille une subvention de cent francs, en considération des services que rend cette Société à l'instruction des militaires.

Depuis plusieurs années en effet, un nombre toujours croissant de soldats vient suivre chaque soir les cours organisés par l'Union.

Nos concitoyens n'ont pas oublié non plus les marques d'intérêt données publiquement par le général Lebon, commandant le 1er corps d'armée, aux nombreux lauréats militaires récompensés par l'U. F. J. au novembre dernier.

Ils applaudiront volontiers avec nous à la décision prise par le Gouvernement.

Le passage de la Treille. — La *Dépêche* annonce que par décision du conseil d'administration de la Société anonyme de Notre-Dame de la Treille, jusqu'à nouvel ordre, les portes du passage seront fermées tous les jours depuis onze heures jusqu'à trois heures.

Adjudications. — Le 1er mars 1906, à 2 heures de relevée, il a été procédé à la mairie de Lille aux adjudications suivantes :

1° Des fournitures de droguerie et articles divers nécessaires aux différents services municipaux, du 1er mars 1906 au 31 décembre 1906:

M. Eugène Vaillant, négociant à Lille, a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 21 fr. 65 0/0.

2° Des fournitures classiques nécessaires aux écoles municipales pendant les années 1906 à 1908;

M. Paul Delcffre, libraire à Landrecies (Nord), a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 50 fr. 10 0/0.

Nos artistes. — Nous apprenons que M. Georges Vérez, élève sculpteur à l'école des Beaux-Arts de Paris, vient d'être admis en loge pour le concours Lemaire.

Taxe officieuse du pain. — Prix du pain de fleur ou de gruau, le kilo, 0.35 ; prix du pain blanc, le kilo, 0.33 ; prix du pain bis ou de ménage, le kilo, 0.28.

Etat-Civil

BAPTÊMES, Dragées et Boîtes E. BRULIN, 48, Rue Nationale, LILLE 32424

Naissances. — Mortolette Théclé, rue de Bailleul 5 — Courty Victor, rue de Canteleu, 75 — Barnabé Lucie, rue d'Artois, 56 — Vergriète Suzanne, rue Bocquet-Decourcelles, 28 — Debroucker Paul, rue Ernest-Meyer, 20 — Scherpereel Rodolphe, rue des Postes, 245 — Hatrique Jules, rue de la Madeleine, 19 — Leconte Pierre, rue de Canteleu, 63 — Schmidt Eugénie, rue de Fives, 79.

Décès. — Marie Célina, 61 ans, épouse de Georges Beau, square Jussieu, 15 — Moguet Albert, 10 ans, rue Roland, 16 — Blanquart Suzanne, 7 mois, rue de St-Omer, 2 bis — Aro Louis, 2 jours, rue de la Vieille-Comédie, 35 — Chayer Elodie, 26 ans, épouse de Eugène Charlier, rue des Postes, 206 — Béclin Jean, 6 mois, rue des Pavillons, 28 — Hosta Jules, 1 mois, rue St-Sauveur, 99 — Denise Jean, 9 mois, boulevard Victor-Hugo, 67 — Lenne Marie, 44 ans, épouse Lac Leuglet, boulevard Montebello, 196 — Debock Emma, 39 ans, épouse de Jules Becquet, rue du Faubourg-des-Postes, 17 — Brancel Sophie, 14 mois, rue de Thumesnil, 27.

ROUBAIX

Une rixe sanglante à la sortie d'un bal manqué. — Bien qu'aucune plainte n'ait été déposée par Louis Velkindt, frappé mardi soir d'un coup de couteau à la tête, M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, lança ses agents à la recherche des trois agresseurs qui sont actuellement sous les verrous. Ils se nomment : J.-B. Lefebvre, Modeste Lefebvre et Désiré Gérard, 24 ans, demeurant à l'estaminet Colpaert, rue de la Baleine. Modeste a reconnu avoir frappé Volkindt avec un couteau ; il s'était cru en cas de légitime défense.

L'état du blessé est satisfaisant.

Vol d'une baladeuse. — M. Besse, tripier, rue des Fossés, avait déposé sa baladeuse contre le mur de l'habitation de M. Franshomme Marcel, maraîcher, rue d'Ancin, 6. Quand il vint jeudi matin, pour la reprendre, elle avait disparu. Cette voiture a une valeur de 100 fr.

Tentative de suicide. — Mercredi dans la soirée, M. Henri Duquesne, éclusier, passant sur le quai de Toulon, remarqua une jeune fille qui pleurait.

L'ayant interrogée, elle lui déclara, qu'à cause de son amant, elle voulait en finir avec la vie. M. Duquesne calma la désespérée, puis se mit à la recherche d'un agent.

Dans l'intervalle, des passants la virent se jeter à l'eau près de l'écluse du Calvaire. Retirée en toute hâte, la pauvre fille qui déclara se nommer Delaunoy Pulchérie, 22 ans, originaire de Cellas (Belgique), servante dans une boucherie de la rue de Lille, fut conduite dans un estaminet voisin où des soins énergiques lui furent prodigués.

Une fois remise de ses émotions, Pulchérie modifia la déclaration qu'elle avait faite à l'éclusier et dit qu'elle s'était jetée à l'eau pour éviter de comparaître devant la justice. Elle refusa de donner d'autres explications à ce sujet.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, chargé d'ouvrir une enquête, n'a rien trouvé jusqu'ici contre Pulchérie Delaunoy.

Pauvre fou. — Mercredi, vers onze heures du soir, un ouvrier tisserand, Butaye Polydore Aimé, âgé de 54 ans, demeurant rue Bell, 23, est devenu subitement fou furieux.

Le malheureux a été conduit à l'Hôtel-Dieu pour y être mis en observation en attendant d'être interné dans une maison d'aliénés.

Main mutilée. — Mlle Fiddlina Bulteau, 33 ans, demeurant au Mont-à-Leux, tisserande chez Mme Vve Réquillart, Roussel et fils, eut la main gauche mutilée en retirant un morceau de bois de sa bascule. Trois semaines de repos.

La grève des chaudronniers. — MM. Freignac et fils, chaudronniers, rue de Lille, ont fait savoir à M. de Renty, juge de paix des cantons Est et Ouest, qu'ils ne pouvaient accepter la demande d'arbitrage formulée par les ouvriers qui ont abandonné leurs établissements. Ils déclarent que ceux-ci ont été régulièrement prévenus et qu'aucune demande ou proposition de leur part ne peut être entendue.

Poignet brisé. — Un fileur de l'établissement Auguste Lepoutre et Cie, M. Vlaminck Jules, âgé de 41 ans, demeurant rue de la Basse-Mesure, cour Verlupe 10, était monté sur un métier renvideur pour remettre une courroie tombée. Pendant cette opération, ses pieds se sont embarrassés dans un fil de fer, et l'ouvrier, perdant l'équilibre, tomba sur le sol.

M. Vlaminck qui, dans sa chute, s'est brisé le poignet droit, devra subir une longue incapacité de travail.

Doigt écrasé. — Mlle Louise Métens, âgée de 14 ans, demeurant rue de la Guinguette, cour Mullise, 24, [illegible] chez M. D. Wibaux-Florin, a eu l'annulaire de la main droite écrasé en retirant une échevette de coton tombée dans l'un des organes de son métier. Trois semaines de repos.

Genou luxé. — Un homme de peine du peignage de Beaurepaire, M. J.-B. Rasson, âgé de 31 ans, demeurant 191, boulevard de Beaurepaire, travaillait à la manipulation des balles de laine lorsque, par suite d'une fausse manœuvre, l'une d'elles lui tomba sur la jambe gauche.

M. Rasson, qui porte une forte luxation du genou, devra garder le lit pendant plus de six semaines.

Les mendiants du denier du culte. — Nous nous sommes fait l'écho des plaintes extrêmement vives non moins que nombreuses qu'ont fait soulever sur tous les points de la ville les dévotes dames qui s'en vont par deux de maison en maison, tendant la main sous le fallacieux prétexte d'empêcher les curés de « mourir de faim », par suite de la loi de séparation.

La feuille des sacristies ne veut pas voir ces plaintes, et dans un article où elle feint une vertueuse indignation, elle fait un crime à M. Droû, député-maire, et nous-même du seul fait que nous nous sommes permis de signaler les doléances trop justifiées de beaucoup de nos concitoyens.

Elle exalte les mendiants du Denier du culte qui, en s'attirant « la haine des sectaires, font l'admiration des catholiques ».

Mais ce que le journal dévot a bien soin de ne pas aborder, c'est précisément ce qui est le point culminant de la question et donne lieu aux réclamations et aux récriminations.

Que signifient les renseignements et les annotations pris par les pourvoyeuses du Denier du culte sur les personnes qui refusent à laisser tomber le moindre *maravédis* dans leur escarcelle ?

Pourquoi les mêmes dévotes se présentent-elles dans des maisons où elles sont d'avance persuadées que leurs larmoyants discours ne sont appelés qu'à faire sourire et où par conséquent il n'y a rien à récolter ?

C'est là-dessus que la *Croix* devrait bien s'expliquer.

Le bon peuple, qui est simpliste, a deviné tout de suite ce que la *Croix*, évidemment, se gardera de nous dire.

C'est que si l'on prend scrupuleusement note de ceux qui ne donnent pas, si l'on s'inquiète de savoir ce qu'est un tel et où il travaille lui et les siens, ce n'est pas pour rien mais bien pour permettre au fanatisme clérical de s'exercer et de satisfaire ses rancunes.

Cela a toujours été le but dans toutes les manigances intentées par les cléricaux, et ceux qui nous clament constamment le cri de « liberté » n'ont jamais fait autre chose que de violer, lorsqu'ils le peuvent, la liberté des autres et entre toutes la plus chère : la liberté de conscience.

Eh bien ! oui, nous répétons que les agissements des mendiantes du culte sont intolérables, et elles devront en changer.

***

NOTA. — Nous prions la *Croix* d'éviter de dénaturer ce que nous écrivons sous prétexte d'y *répliquer*. Nous n'avons pas employé le mot « crever » et nous n'entendons que la sainte feuille nous l'attribue en le ponctuant de: Style aveeir!

Concours de chant individuel. — La société chorale « La Cæcilia » Roubaisienne a organisé, à l'occasion du 27e anniversaire de sa fondation, pour le dimanche de Pâques, 15 avril 1906, un concours public de chant individuel, placé sous le patronage de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, et auquel seront admis tous les chanteurs, chanteuses et comiques.

Ce concours commencera à 2 heures du soir et comprendra un concours d'exécution et une épreuve d'honneur.

Les concurrents seront placés comme suit : 1re division ou division de classement pour les chanteurs n'ayant jamais obtenu de prix dans les concours antérieurs; 2e Division d'excellence pour les chanteurs ayant obtenu des prix dans les précédents concours ou au Conservatoire.

Chaque épreuve (exécution et honneur) comprendra l'audition d'un morceau de choix.

Le concours d'honneur est divisé en trois parties : l'un pour la division d'excellence, la deuxième pour la 1re division et la 3e pour les comiques. Cette épreuve est réservée aux lauréats premiers prix de cette division.

Le jury sera présidé par M. Koszul, directeur du Conservatoire de Roubaix.

Primes en espèces (exécution). Dans chaque salle il sera décerné par groupe de douze concurrents : division d'excellence, 1er prix, 25 fr. ; 2e prix, 15 fr. ; 1re division, 1er prix, 20 fr.

Primes en espèces (honneur): 1er groupe, chanteurs et chanteuses de la division d'excellence. — 1er prix, 150 fr.; 2e, 75 fr.; 3e, 50 fr. — 2e groupe, chanteurs et chanteuses de la 1re division : 1er prix, 75 fr.; 2e, 50 fr.; 3e, 20 fr.; 3e groupe, chanteurs comiques des deux divisions : 1er prix, 75 fr.; 2e, 30 fr.; 3e, 20 fr.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 25 mars par M. Louis Dewispelaere, secrétaire du Comité d'organisation, 4, rue Ingres, à Roubaix, avec un mandat-poste de 2 fr. pour droit d'inscription.

Le bal des Turgotins. — Au sujet du prochain bal de l'Association des Anciens Élèves de l'Institut Turgot, la Commission vient de faire publier dans le bulletin trimestriel la note suivante :

Nous nous faisons un devoir d'avertir les sociétaires que le contrôle sera plus sévère que jamais et que pour éviter d'une façon presque absolue les quelques abus qui se produisent à chacune de nos fêtes, voici comment nous procéderons :

L'invitation sera une carte spéciale, où tous nos sociétaires indiqueront le nom des membres de leur famille qui assisteront au bal. Cette invitation sera remise au contrôle, et nous prévenons dès maintenant que l'entrée, *pour toute personne reconnue comme ne répondant pas à un des noms portés*, sera rigoureusement refusée.

Nous espérons que nos sociétaires comprendront que nous voulons par là garder à nos bals le caractère familial qu'ils ont depuis leur création et qu'ils voudront éviter tout froissement, en n'amenant que des membres de leur famille habitant sous le même toit.

Excursion à Paris de la Fédération des Amicales de Roubaix. — La Fédération des A. organise pour le lundi 23 avril (premier lundi de la foire de Roubaix) une excursion d'un jour à Paris, dont le coût est fixé à 14 fr. 50.

Ce prix comprend tous les frais de la journée, soit: le voyage aller et retour en train rapide et spécial; voitures à Paris toute la journée pour la visite des monuments; dîner et souper au Palais-Royal, avec un menu substantiel : potage, deux plats de viande avec légumes ; fromages, fruits et desserts, 1/2 bouteille de vin ; visite aux Magasins Dufayel, avec représentation gratuite de cinématographe, et quantité d'autres attractions.

Cette excursion s'annonce comme très intéressante.

Les sociétaires qui désireraient y assister doivent envoyer leur adhésion, à M. Gaston Dobarcq, 105, rue de la Gare, avant le 10 avril.

Société littéraire et sportive des Élèves de l'Institut Turgot. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette nouvelle association a donné sa première fête le 18 février.

Voici ce que dit le Bulletin trimestriel de l'A. de Turgot, au sujet de la fondation de cette société :

« Cette Association, fondée le 1er décembre 1905, n'avait d'abord pour but que de réunir quelques élèves pour leur permettre de se récréer ensemble. Mais, devant le grand nombre d'écoliers qui répondirent à l'appel des organisateurs (en quinze jours, l'Association comptait 158 adhérents) ils furent obligés de se donner une Constitution. Les membres du comité, sous la présidence de M. Poisson, professeur, votèrent les statuts et formèrent une section littéraire. Pour permettre aux adhérents de se réunir, M. Lambert directeur de l'Institut Turgot, leur abandonna une salle de l'établissement.

« Quoique la cotisation, très minime, ne fût fixée qu'à 0.25 par mois, la société, grâce à l'appui de MM. Motte, maire de Roubaix ; *Delecroix, maire d'Hem*; Lambert, directeur de l'Institut Turgot ; de quelques membres du comité de Patronage de l'Institut Turgot ; MM. Bipper, Boulanger, Lebocq et de celui de MM. Plisseveux et Poisson, professeurs, qui devinrent membres honoraires ; grâce à celui des Anciens élèves et du Racing-Club roubaisien, qui prêta son terrain et alloua une cotisation de 25 francs, la société prospéra rapidement. Les jeux furent organisés, on forma des équipes de foot-ball qui allèrent s'exercer sur le terrain du R. C. R. les jeudis matin.

Pendant ce temps, la section littéraire songeait à donner une fête. M. Isoré forma avec les Élèves et les Anciens Élèves de l'Institut Turgot une symphonie et une chorale. Les jeunes acteurs commencèrent les répétitions. En un mois tout fut prêt.

Nous remercions chaleureusement les Anciens Élèves d'avoir eu la bonté de nous prêter leurs décors ; nous remercions également MM. Delecluse et Jorion de nous avoir si bien conseillé et d'avoir contribué au succès de la fête.

« Nous espérons enfin que notre jeune Association deviendra, dès maintenant, la sœur cadette de la grande Association des Anciens Élèves de l'Institut Turgot.

RUCHE FONCIÈRE

Les Sociétaires de la *Ruche Foncière* sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le dimanche 18 mars 1906, à deux heures de l'après-midi, au Siège Social, 12, Place de la Gare, à Roubaix.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport du Conseil.
2. Rapport des Censeurs.
3. Rapport du Directeur des Exploitations.
4. Emission d'obligations.
5. Nomination d'un administrateur. (M. Orange, sortant d'exercice, est rééligible).
6. Nomination de deux Censeurs.
7. Choix d'un délégué pour la visite de nos propriétés.
8. Affaires diverses.
9. Tombola.

Les mêmes Sociétaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le même jour et au même local, à 3 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Modification aux Statuts. 2m.

Enquête de comodo. — Le 10 mars, de deux à cinq heures, il sera procédé dans l'une des salles de la mairie, à une information « de commodo et incommodo », sur la demande de M. A. Pollartn, ingénieur-directeur des ateliers de constructions mécaniques et électriques du Nord, tendant à obtenir l'autorisation d'installer, 40, rue des Fabricants, du gazogène à l'alimentation de moteurs à gaz servant à l'éclairage électrique.

PRINCESSE MAKOKO Savon Victor VAISSIER. — Nouveau Parfum Exquis. 1560

Au Théâtre municipal. — *Mignon*. — Parmi tant de bonnes représentations dont nous avons joui depuis l'ouverture de la présente saison théâtrale, celle de *Mignon* qui a été donnée mardi en matinée est à nos yeux la plus parfaite.

Bien inspiré, le public s'était rendu en foule au théâtre et n'a certes pas eu à le regretter, tant l'après-midi a été à tous points de vue délicieux.

L'ouverture si belle a d'abord été détaillée avec une perfection absolue par l'orchestre au complet sous la direction de M. Taponier, premier chef. Le public a traduit sa satisfaction par des applaudissements nourris et prolongés.

Le rideau s'est ensuite levé et la pièce s'est poursuivie au milieu des bravos enthousiastes.

Comment aurait-il pu en être autrement avec un quatuor d'excellents artistes comme Mme Dengerville, Philine ; Mme Marcillac, Mignon ; M. Messart, Wilhem Meister, et M. Dremet, Lothario.

Tous du reste étaient en pleine possession de leurs moyens ; tous se sont montrés à la fois d'admirables chanteurs et de bons comédiens.

Les passages les plus remarquables de l'œuvre :

Connais-tu le pays....,

ainsi que le duo des Hirondelles, le chant de triomphe de la coquette Philine, et enfin le morceau de ténor au 3e acte : Pour rendre à la fleur épuisée, ont été bissés.

Outre les grands premiers rôles, M. Ledue dans Laërte, Mme Castrix dans Frédéric et les autres rôles de moindre importance ont été correctement remplis. On trouverait difficilement à formuler la plus légère critique tant l'ensemble a présenté d'homogénéité.

Très applaudi aussi le ballet des Bohémiennes du 1er acte.

En résumé, représentation superbe, admirable.

***

Dimanche prochain, 4 mars, sera donnée une nouvelle représentation de gala, *Roméo et Juliette*, opéra en 6 tableaux.

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR PURGATIF
R.C. 1045

Etat-Civil

Naissances. — Sozzoua Berthe, rue Solférino 10 — Marcel Poels, Grande-Rue, 228 — Marie Steckman, rue de France, c. Gesmen, 17 — Lucien Dubois, rue et cour Bernard, 15.

Décès. — Hortense Thomas, 57 ans, ménagère, rue du Tilleul, 177, c. Bonte-Pistel, 4 — Raymonde Frochart, 15 jours, rue de l'Epeule, 23, c. Lampe, 35 — Césarine Pol, 6 mois, rue Rollin prolongée, 1 — Eugénie Pocilly, 18 ans, s. prof., rue Blanchemaille — Zélia Seynaeve, 6 mois, rue Blanchemaille — Florine Parent, 61 ans, ménagère, rue Blanchemaille — Maria Dewailly, 68 ans, s. prof., rue St-Jean.

Mort-né : 1.

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Février 1904

24	colis de soie	2.225 k.
8.888	» de laine peignée	1.048.677
2.792	» de laine filée	234.943
1.185	» laines div. et blousses	127.108
1.4?1	» de coton	152.725
11.340	colis pesant ensemble	1.666.338

Marché à terme : néant
Décreusage . . . 76 1/2 opérations
Titrage . . . 1.685 1/2 »

Février 1905

24	colis de soie	2.102 k.
7.252	» de laine peignée	855.780
2.877	» de laine filée	345.217
993	» laines div. et blousses	106.162
1.485	» de coton	157.110
12.631	colis pesant ensemble	1.466.076

Marché à terme : 13.471.
Décreusage . . . 137 1/2 opérations
Titrage . . . 1.730 1/2 »

Février 1906

44	colis de soie	2.938 k.
12.620	» de laine peignée	1.489.041
6.912	» de laine filée	358.970
1.525	» laines div. et blousses	165.093
1.692	» de coton	176.103
18.810	colis pesant ensemble	2.187.145

Marché à terme : néant kilogs
Décreusage . . . 166 1/2 opérations
Titrage . . . 2.180 1/2 »

TOURCOING

Une imposante manifestation. — Il est impossible de n'être point frappé de l'ampleur exceptionnelle de l'Exposition internationale qui doit s'ouvrir à Tourcoing le 28 avril. On comprend d'ailleurs, que dans ce centre du travail intensif, au milieu des populations les plus denses de la France, on ne pouvait concevoir qu'une œuvre grande et belle, vraiment digne de cette région si laborieuse du Nord. Dédaignant les banalités des expositions provinciales, sans caractère et sans portée, Tourcoing, sa municipalité et sa Chambre de commerce associée à la Chambre de commerce de Roubaix, ont tenu à mettre en haut relief les industries textiles, leurs métiers, leur outillage et leurs plus beaux produits manufacturés.

Mais si l'industrie textile est le pivot du programme, on a fait appel à bien d'autres branches de l'activité humaine et nous voyons la mécanique et l'électricité occuper une large place ; le souci des organisateurs de montrer du nouveau, les a portés à faire une démonstration intéressante de l'application de l'électricité à la petite industrie et l'on y verra des maisons ouvrières habitées par des artisans qui travailleront en famille avec un outillage à commande électrique.

Un salon du mobilier et de la décoration, un salon d'art décoratif, un salon d'honneur d'un très grand luxe, une collectivité parisienne qui comprend les plus célèbres maisons de l'art et du goût de Paris, seront le charme et la grâce de ce grand événement industriel. A noter encore le Palais de la consommation, l'hygiène, les cycles, et bien d'autres sections qu'il serait trop long d'énumérer. Les demandes arrivent encore, malgré l'heure tardive.

Ce qui donne à cette manifestation sa grande valeur économique, c'est que, pour la première fois en province, nous voyons les nations étrangères y participer officiellement : la Belgique, la Turquie, la Serbie y ont leurs commissaires généraux, auxquels il faut ajouter les sections italienne et américaine.

De grands Congrès y seront tenus au cours de l'Exposition, celui de l'hygiène sociale sera présidé par M. Casimir Périer, celui du Commerce et de l'Industrie a, à sa tête, toutes les Chambres de Commerce avec, pour présidents, MM. Lesieur, président de la Chambre de Paris, et Isaac, président de la Chambre de Lyon.

De grandes solennités, comme la visite du Président de la République, et de belles fêtes sont en organisation ; des attractions inédites viendront augmenter l'éclat de cet événement assuré d'un très grand succès.

Commencement d'incendie. — Hier soir, vers sept heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Lecocq, employé rue de Dunkerque, 128.

Le feu avait pris naissance dans une chambre du 1er étage.

On s'en est aperçu à temps, et il a pu être éteint rapidement par les personnes de la maison, aidées des voisins.

Les pompiers qui se sont portés sur les lieux n'ont pas eu à utiliser leur matériel. Les dégâts, évalués à 150 francs, sont couverts par une assurance.

Vol de poules. — Un vol de 5 poules et un coq a été commis au cours de la nuit de mercredi à jeudi, au préjudice de M. Barbion, cabaretier rue de Rotterdam. Les volailles se trouvaient dans un hangar dont la porte a été fracturée. M. Deleltre, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

A la Société de Géographie. — Le Comité de Tourcoing s'est assuré pour sa réunion du dimanche 4 mars, à 5 h. 1/4, le concours d'un colonial distingué, M. A. de Pouvourville, qui parlera de notre grande possession de l'Indo-Chine.

M. de Pouvourville a passé huit ans en Extrême-Orient français et en Chine, comme officier à la légion étrangère, puis comme inspecteur attaché au protectorat de l'Indo-Chine; il a fait partie, pendant deux ans, de la mission Pavie.

C'est dire que M. de Pouvourville est admirablement qualifié pour parler avec parfaite connaissance des choses de nos possessions de l'Extrême-Orient.

Cette conférence sera illustrée de nombreuses projections.

Société de secours mutuels « La Prévoyance ». — Les sociétaires sont informés que ceux d'entre eux qui auraient l'intention de présenter des modifications au règlement, devront la faire avant le 15 mars, chez le président, rue Desurmont, 12 ; ces modifications devront être soumises au Conseil d'administration.

Accidents de travail. — M. Albert Cornil, 28 ans, homme de peine chez MM. Renard frères, négociants, rue de Paris, s'est blessé au pouce droit avec une aiguille à pointer les balles. Docteur Desbonnets, 8 jours.

— M. César Dutou, 27 ans, conducteur de machine chez MM. L. et F. Motte frères, filateurs de coton, rue des Piats, a contracté une contusion profonde de la face dorsale de la main gauche, en démontant l'encadrement d'un foyer de chaudière. Docteur Delossez, 15 jours.

— Chez M. Jules Flipo, fabricant de tapis, rue St Pierre, M. Jules Juvenez, 16 ans, aide-tisserand, a été blessé au gros orteil du pied droit par la chute d'un poids du métier. Docteur Delgrange, 10 jours.

— M. Joseph Deffacker, 25 ans, manœuvre de maçon au service de M. A. Masquilier, entrepreneur, quai de Cherbourg, a heurté le visage contre une barre de fer en travaillant à la fonderie de M. Odoux, rue de la Latte. Contusion de la paupière supérieure. Docteur Leduc, 8 jours.

Théâtre municipal. Dimanche prochain, 4 mars, matinée de gala au théâtre municipal, place Leverrier.

Création à Tourcoing de *Roméo et Juliette*, opéra en 5 actes et 6 tableaux, musique de Gounod.

Mme Dengerville, première chanteuse, remplira le rôle de Juliette. Mme Marcillac, Stéphano. M. Messard, Roméo, M. Dremet, père Laurent. M. Castrix, père Mercutio, Ledue, Tybalt, Flavien, Capulet.

Au 1er acte, grand ballet divertissement. L'orchestre au complet, sous la direction de M. Taponier, premier chef.

La location est ouverte au théâtre jusque dimanche à midi.

Prix ordinaire des places. Bureaux à 2 h. 1/2. Rideau à 3 heures.

Etat-Civil

Naissances. — Pinard Elisabeth, rue Victor-Hugo, 65 — Deshonnet J.-B., rue de Berchem, 24 — Leclercq Pierre et Paul, rue Nationale, 78 — Vandendriessche Gabriel, rue du Jura — Carlier Henriette, rue de la Croix-Rouge, 57 — Barnard Eugène, rue du Général-Leharpe, 43.

Mariage. — Entre : Carette Désiré, tapissier et Vermaut Léonie, ménagère.

Décès. — Liagre Augustine, 79 ans, rue d'Havré, 3 — Anderodias Pierre, 61 ans, rue de Roubaix, 8 — Raoul Augustine, 61 ans, rue d'Havré, 4 — Farlio Mario, 52 ans, rue du Brun-Pain, 55 — Destombes Silvie, 81 ans, rue du Moulin-Fagot, 98 — Roussel Aristide, 66 ans, rue de la Cloche, 60 — Larouge André, 79 ans, rue Kléber, 28 — Buyck Emma, 89 ans, rue de Roubaix, 169.

LA BELGIQUE

Un Lock-Out patronal. — 41 fabriques fermées à Verviers

Depuis mercredi matin, quarante et une fabriques sont fermées, à la suite d'une décision du syndicat des patrons.

Une ouvrière de l'établissement H. Doine, de Dison, près Verviers, avait été renvoyée en des conditions qui déplurent au syndicat ouvrier. Les ouvriers prévinrent le patron que s'il ne reprenait pas son ouvrière, ils se mettraient en grève.

Le patron refusa et le syndicat exécuta sa menace.

Le patron, à son tour, s'est adressé au syndicat des industriels, avec prière de s'occuper de son cas.

Les patrons prirent la détermination de fermer leurs fabriques, mercredi matin. De ce fait, plusieurs milliers d'ouvriers ne travaillent plus.

338

LA Jolie Mendiante

Grand Roman Populaire et Dramatique

PAR

JULES MARY

QUATRIÈME PARTIE

SIMONE DE BEAUCHAMP

Le jour de la cérémonie arriva. La sage-femme portait le poupon dans un fouillis de blancheur, un nuage de dentelles.

Simone avait fait généreusement les choses. Quant au « compère », il avait [illegible], le pauvret, les six mois de solde [illegible] qu'il avait touché pour venir à Beauchamp, et, comme on le pense bien, ce n'était pas grand'chose.

Cette gêne, cette pauvreté n'avait pas été un des moindres chagrins du jeune homme.

Ni madame de Beauchamp, ni Jacques n'osaient, par délicatesse, offrir de l'argent à Georget, officier et décoré. Ce fut le docteur Delort qui, devinant son embarras, ses scrupules, le tira d'affaire. Il prétendit qu'un vieil usage, tombé quelque peu en désuétude, il est vrai, autorisait et même conseillait de joindre au parrain et à la marraine de l'enfant, des parrain et marraine suppléants. M. Delort déclarait très pratique cette vieille coutume et il ajoutait délibérément :

— Je me nomme parrain-adjoint et je choisis Fanchon pour commère.

Personne n'a d'objection à faire ?

Non, personne n'en présenta. Au contraire, on applaudit à la proposition du bon vieillard dont on devinait les intentions. Ce fut l'occasion de lui apporter des cadeaux pour Fanchon et des caisses de dragées.

— J'en veux jeter à poignées, faisait-il en riant : les polissons en ayant la bouche pleine ne pourront pas crier « à la chienlit » après un vieux parrain tout blanc et tout cassé comme je suis et osant choisir une commère aussi belle que Fanchon ; l'expérience rend diplomate.

Il ajoutait en riant lui-même de ses pensées :

— Ma chère Fanchon, vous n'avez jamais vu de diplomates ?

— Monsieur Delort, j'en ai entendu parler comme de personnages très instruits, mais je n'en ai jamais vu.

— Tant mieux pour vous ; ils sont tous aussi vieux et aussi laids que moi !

Georget offrit à Simone le bouquet blanc et la traditionnelle boîte de gants. Le pauvre garçon était rouge comme un coquelicot. Simone reçut ces présents avec une grâce aisée à laquelle se mêlait une sorte de reconnaissance attendrie; elle devinait bien, à la mine embarrassée du jeune homme, qu'il avait presque honte de la modicité de ce qu'il offrait.

On se rendit à l'église, Simone, en simple robe blanche, sans bijoux ni dentelles, donnait le bras à Georget. Elle était ravissante. Georget — Jacques l'avait prié de le faire — avait endossé son uniforme d'officier de zouaves. Il portait sa décoration.

Les paysans, en le voyant sous l'uniforme français, en contemplant la décoration que ce jeune homme portait sur sa poitrine, les paysans applaudirent.

Beaucoup, ceux qui avaient été soldats, toussaient ou s'essuyaient les yeux.

L'uniforme français ! la croix d'honneur !

Depuis près d'un an on ne voyait que des uniformes prussiens et des casques à paratonnerre ! M. Delort disait à Jacques :

— Tu as eu une bonne pensée, Jacques; je reconnais là ton grand cœur. Sous son uniforme, Georget est l'égal de tous; sous l'uniforme il n'y a pas de démarcation sociale, de riche ni de pauvre, de noble ou de roturier : c'est le costume égalitaire.

Georget, serait-il prince, qu'il ne pourrait être mieux vêtu qu'il ne l'est en ce moment.

Tout le village suivit à l'église derrière la famille de Beauchamp, le parrain suppléant et sa commère, ainsi que le disait M. Delort.

Deux domestiques avaient apporté les dragées dans une voiture et les gamins grimpaient sur le marchepied pour lorgner les sacs. Ils se disaient l'un à l'autre:

— Ce qu'il y en a, mon vieux !

Et cette constatation les mettant en joie, ils s'envoyaient des taloches et se roulaient dans la poussière comme des passereaux.

L'abbé Pierre s'avança sur le seuil de l'église pour saluer madame de Beauchamp et la précéder, elle et les siens, aux fonts baptismaux.

L'enfant fut appelée Simonne-Georgette. Simonne-Georgette cria très fort lorsqu'on lui versa de l'eau sur la tête. Elle fit la grimace lorsqu'on lui mit du sel sur la langue. La sage-femme lui remit ses petits bonnets et Simonne-Georgette se rendormit.

Le curé mit la main de Simone dans celle de Georget et les leur fit élever au-dessus de la tête du bébé. En sentant les doigts fuselés de Simone s'appuyer doucement sur les siens, Georget sentit une bouffée de sang lui monter au visage, son cœur battit à grands coups. Il balbutia les prières et les répons liturgiques.

— Comme il bafouille, remarqua M. Delort.

Il dit à l'oreille de Jacques :

— Il sait mieux manier l'épée que le latin. Heureusement que Simone est là pour réciter ces patenôtres.

— Voulez-vous bien vous taire, vieux mécréant, répondait Jacques sur le même ton.

A l'issue de la cérémonie, parrains et marraines montèrent dans des voitures découvertes où les domestiques apportèrent d'énormes sacs de dragées où M. Delort et Georget fouillaient avec entrain et mitraillaient les gamins qui se culbutaient sous cette grêle sucrée. Madame de Beauchamp et Jacques offraient des boîtes de dragées au curé, à la sage-femme, aux paysannes qui se pressaient autour d'elle. Elle en fit porter une plus grande que les autres à la mère de l'enfant et une petite bourse contenant quelques pièces d'or. Enfin, donnant le bras à Jacques, elle regagna le château.

. . . .

Trois mois se sont écoulés. Les arbres commencent à se dépouiller de leurs feuilles. Des brouillards épais s'élèvent au-dessus de la rivière et voilent ses berges de grises nuées flottant comme de lourdes étoffes, se déchirant aux branches, se déchiquetant dans l'âpre vent d'automne. Les feuilles jaunies couvrent les sentiers et crient sous les pas. Simone et Georget se promènent à pas lents dans le parc mélancolisé par la perte de sa riche parure d'été. Les deux jeunes gens sont silencieux ; à peine, de temps à autre, échangent-ils quelques paroles qui se perdent dans le bruit du vent soulevant des tourbillons de feuilles mortes.

Dans quelques jours, Georget va rejoindre son régiment. Il ne verra plus Simone. A cette pensée son cœur se serre. Depuis trois mois qu'il vit chaque jour auprès d'elle, respirant l'air qu'elle respire, que ses regards rencontrent les regards de la jeune fille, il est enivré d'amour !

Chaque jour, sa passion a fait des progrès. Chaque jour, Simone lui a paru plus belle. Chaque jour, il lui a découvert une qualité nouvelle ! Il n'a pas osé lui déclarer son amour ! A-t-il su le lui cacher ? Georget le croit. Si elle l'avait deviné, serait-elle aussi simplement amicale avec lui ? Ou elle aurait encouragé cet amour, ou elle lui aurait fait comprendre qu'elle ne pouvait le partager !

Rien, pas un mot qui lui eût permis de penser que Simone devinait ces sentiments et qu'elle l'autorisait à les lui exprimer. Rien, non plus, lui interdisait d'espérer. Combien de fois ne résolut-il pas de parler, de se déclarer ! Jamais il ne l'a osé ! Et dans quelques jours il va s'éloigner, ne plus jamais la revoir, peut-être.

En son absence, un autre plus hardi ne lui ravirait-il pas celle sans laquelle, désormais, sa vie était sans but, sans laquelle il n'aurait plus qu'à attendre l'occasion de se faire tuer pour la France ?

Puis, il se disait qu'il était honteux de se taire, que cela était une lâcheté. Il parlerait donc ! Vingt fois, les pensées qui emplissaient son esprit, qui faisaient battre son cœur lui vinrent aux lèvres, vingt fois sa timidité les refoula au plus profond de lui-même. Cette fois, il n'y avait pas à reculer, aujourd'hui même il parlerait ! Peut-être, avant son départ, n'aurait-il plus l'occasion de se trouver seul avec Simone.

Au dernier moment, le courage lui manquait. Le sang faisait battre ses tempes. Il était oppressé, haletant.

(A suivre).